



Fédération Française de Vol Libre

Delta - Parapente - Cerf-Volant - Kite - Speed-Riding - Boomerang

4, rue de Suisse - 06000 Nice
Agrément Jeunesse et Sports N° 75 S 131

T. 04 97 03 82 82

F. 04 97 03 82 83

www.ffvl.fr
ffvl@ffvl.fr

À l'attention des élèves moniteurs fédéraux – activité parapente

Suivi technique : Laurent Chamerat

Suivi secrétariat : Émilie Sciandra

Objet : Stages en situations des élèves moniteurs fédéraux parapente

Annexe : Convention de stage en situation

Les contextes qui s'offrent à vous pour les stages en situation sont donc les suivants :

- En club-école ou club (voire ligue ou CDVL) : public licencié au sein de ces structures, groupe que vous aurez constitué et informé de votre contexte de formation. Équipe pédagogique (conseiller de stage inclus) constituée de moniteurs bénévoles et/ou professionnels licenciés ;
- En OBL : toujours auprès du même public (licenciés de club dûment informés du contexte et que vous aurez vous-même préalablement contactés), vous sollicitez un OBL pour l'utilisation, par votre structure associative, de ses moyens logistiques et pédagogiques, **ce qui inclut le moniteur professionnel**.

Vos premiers pas d'élève moniteur se feront obligatoirement, hors situation de travail au sol, en présence de 2 moniteurs diplômés afin de vous proposer des situations de doublette permettant de vous rendre progressivement autonome sur poste.

Les frais logistiques et/ou de prestation du ou des professionnel(s) sollicité(s) en tant que conseiller(s) de stage et co-encadrant(s), pourront être pris en charge, au moins partiellement, via une participation financière de vos élèves.

Le président du club dont sont issus les stagiaires sera signataire de la convention. Dans le cas d'un stage proposé à des licenciés issus de différents clubs, les présidents de chacun de ces clubs seront signataires de la convention.

Avant toute intervention sur le terrain, la convention de stage devra être visée par le ou les président(s) de club(s), le ou les moniteur(s) conseiller(s) de stage, vous-même, le président de la commission formation parapente. Pour cela, la convention devra parvenir au secrétariat fédéral par courrier postal, ou mail à l'adresse emilie@ffvl.fr

Votre conseiller technique référent est à votre disposition pour vous aiguiller dans vos choix (conseillers de stages, structures, publics ...) avant envoi au secrétariat fédéral. Vous souhaitant une formation de terrain la plus riche possible.



Le partenaire officiel du kite